



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 15 AVR. 2026

Nos Réf. : D-26-008599

Messieurs les professeurs,

À la suite du rapport sur les causes d'infertilité de 2022 et face à la baisse de la natalité, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un plan national de lutte contre l'infertilité. Dans ce cadre, il apparaît nécessaire d'interroger le rôle des biologistes médicaux dans le domaine de l'infertilité afin d'assurer la réussite de ce plan aux côtés des gynécologues médicaux, des sage-femmes et des autres professionnels médicaux.

Les biologistes médicaux, qu'ils soient médecins ou pharmaciens, jouent déjà un rôle majeur dans l'accompagnement des personnes ayant un désir d'enfant, notamment en réalisant les analyses en lien avec l'exploration de l'infertilité et, au sein des centres d'assistance médicale à la procréation (AMP), les activités biologiques d'AMP.

Il vous est demandé en premier lieu d'évaluer s'il existe des différences de compétences entre les biologistes médicaux médecins et pharmaciens afin de procéder à leur harmonisation éventuelle en actualisant les dispositions réglementaires prises avant la réforme du troisième cycle des études médicales et la maquette de formation de biologie médicale commune aux médecins et aux pharmaciens. Vous porterez une attention particulière du champ de l'activité de biologie de la reproduction, biologie clinique, infectiologie, génétique et l'onco-hématologie notamment.

Il vous est demandé en deuxième lieu d'apprécier l'opportunité d'élargir le rôle des biologistes médicaux (médecins et pharmaciens) et leurs missions afin de faciliter l'accès à l'assistance médicale à la procréation et ainsi, lutter contre l'infertilité. Afin de faciliter l'accès aux examens biologiques nécessaires à l'assistance médicale à la procréation, il serait ainsi pertinent de questionner les compétences requises et les professionnels pouvant réaliser ces activités biologiques. A ce titre, la réflexion tiendra notamment compte des compétences acquises par les titulaires du diplôme d'études spécialisées (DES) de génétique médicale ou encore les titulaires de la formation spécialisée transversale (FST) en génétique et médecine moléculaire bioclinique au regard de la réglementation applicable aux activités d'assistance médicale à la procréation. Cette réflexion pourra s'étendre au-delà des activités d'assistance médicale à la procréation. En effet actuellement, les biologistes pratiquant tout type d'examens des caractéristiques génétiques sont agréés par l'agence de biomédecine selon les catégories d'analyses.

Professeur Jean-Louis BEAUDEUX

Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris
Université Paris Cité
4 avenue de l'Observatoire
75006 Paris

Professeur Damien BOUVIER

Service de biochimie et génétique moléculaire
CHU de Clermont-Ferrand
58 rue Montalembert
63000 Clermont-Ferrand

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75050 PARIS 07 SP

Pour vous aider à conduire cette mission, je vous assure de l'appui et de la disponibilité des services de la direction générale de l'offre de soins et de la direction générale de la santé.

J'attendrais ainsi vos constats et recommandations concernant les différences entre les biologistes médicaux médecins et pharmaciens ainsi que leur rôle dans l'assistance médicale à la procréation, d'ici l'été 2026. Ces conclusions devront prendre en compte tout risque pouvant conduire à une financiarisation du secteur et doivent ainsi écarter tout risque potentiel.

Votre expertise et votre engagement sont des atouts précieux pour mener à bien cette mission. Dans l'exécution de votre mission, vous bénéficierez de l'appui des ressources de l'administration centrale, en particulier de la Direction Générale de l'Offre de Soins. Vous travaillerez en coordination avec le Docteur Jordan CHALLIER, Conseiller spécial en charge de la formation, des compétences, de l'attractivité des métiers du dialogue social au sein de mon cabinet, à qui vous partagerez vos travaux et les éventuels obstacles rencontrés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les professeurs, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphanie RIST

